

Objet : Création d'un itinéraire de randonnée pédestre et VTT sur les patrimoines huguenots – présentation et plan de financement

Le Président expose :

En 2014, le Parc naturel régional des Baronnies provençales a accompagné la réalisation d'une exposition consacrée aux « exils huguenots en Baronnies provençales », qui a été présentée à La Charce du 24 juin au 14 août 2014, puis à Sainte-Euphémie-sur-l'Ouvèze, Venterol, Valréas et Buis-les-Baronnies. Elle a rencontré un écho public certain, puisque plus de mille personnes l'ont visitée et près de 200 personnes ont assisté aux différentes conférences qui l'accompagnaient.

La réalisation de cette exposition a permis :

- de mettre en évidence l'histoire et les patrimoines du territoire des Baronnies provençales liés au protestantisme ;
- de montrer que les Baronnies provençales ont été à cette époque une région d'échange et de passage et qu'il en subsiste des patrimoines intéressants (sentiers patrimoniaux, relais, etc.) ;
- de nouer des contacts avec des descendants de huguenots exilés et originaires des Baronnies et de constituer ainsi le noyau d'un réseau à l'échelle de l'Europe ;
- de fédérer une série d'acteurs locaux intéressés par cette question et de travailler avec les associations qui œuvrent, dans le Luberon, sur l'histoire des Vaudois.

A l'issue de cette exposition, il est apparu intéressant de prolonger ce travail par la mise en œuvre d'un sentier de randonnée itinérante pédestre et VTT sur les patrimoines huguenots depuis le Luberon jusqu'au Diois. Dans ce cadre, des contacts se sont également noués avec l'association qui a mis en place l'itinéraire européen « sur les Pas des Huguenots » et qui part du Poët-Laval.

Il convient aujourd'hui d'engager une réflexion préalable destinée à aboutir à l'élaboration d'un tel sentier, en menant une étude de faisabilité qui doit en définir l'itinéraire, les étapes, en lien avec la présence de patrimoines protestants et les possibilités d'hébergement. Cet itinéraire utiliserait des sentiers existants et emprunterait des itinéraires patrimoniaux traversant, dans les Baronnies provençales, les territoires situés entre Montbrun et La Charce, dans les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes.

Son élaboration pourra aussi être l'occasion de mettre en évidence les patrimoines huguenots sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional par le biais d'une publication et du référencement des lieux patrimoniaux. La création de cet itinéraire permettra enfin de conforter l'offre globale du territoire des Baronnies provençales dans le domaine des activités de pleine nature, associées à la randonnée.

Par ailleurs, dans la mesure où ce projet de sentier traverserait plusieurs territoires de Parcs naturels régionaux ou de projets de Pnr (Luberon, Ventoux, Baronnies provençales et Vercors), il apparaît important de pouvoir associer dès la conception les instances qui les gèrent, dans la perspective d'une mise en œuvre et d'une communication qui s'appuierait sur eux.

Ainsi, un comité de pilotage associerait notamment les Régions, les deux départements de Vaucluse et de la Drôme, ainsi que les représentants des quatre Pnr ou projets de Pnr concernés, afin de préparer la phase de réalisation concrète du sentier. Un comité technique rassemblerait les acteurs des secteurs du patrimoine, du tourisme et des activités de pleine nature des quatre territoires concernés.

Compte tenu de l'engagement du Pnr des Baronnies provençales sur cet enjeu, il est proposé qu'il conduise la démarche en associant ces territoires et en s'appuyant sur la dimension interrégionale pour solliciter des soutiens financiers auprès des deux régions Rhône-Alpes (dans le cadre du CDDRA « Une Autre Provence ») et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

L'étude de faisabilité serait réalisée en faisant appel à une prestation extérieure, en sollicitant des structures spécialisées dans la réalisation de tels itinéraires. La contribution du Pnr des Baronnies provençales correspondrait à la valorisation du temps de travail des chargés de mission « patrimoines culturels et culture » et « tourisme et activités de pleine nature », notamment dans le cadre de l'animation des réunions des comités technique et de pilotage avec les Pnr et les structures patrimoniales qui œuvrent dans les autres territoires concernés par ce projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Etude de faisabilité concernant la création d'un sentier de randonnée	20 000 €	Région Rhône-Alpes (CDDRA)	15 000 €
Animation de l'étude (réunions, convocations, frais divers)	5 000 €	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	5 000 €
		SMBP autofinancement (valorisation du temps de travail des chargés de mission « tourisme et activités de pleine nature » et « patrimoines culturels et culture » et du chargé de projets « APN »)	5 000 €
TOTAL	25 000 €	TOTAL	25 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau :

- **Approuve** la proposition du Président.
- **Décide** de soumettre le plan de financement sus-visé au prochain Comité Syndical
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD